



Infos

JUIN/JUIL 2024



Le Plan de Prévention des Risques
Naturels (PPRN) - Page 3



DOSSIER

Budget 2024

Pages 4-5



www.culoz-beon.fr

PAGES 3 ➡
Plan Prévention des Risques Naturels

PAGE 4-5 ➡
DOSSIER Budget 2024

PAGES 6-7 ➡
VIE LOCALE

- Les défibrillateurs
- Le TAD
- Maison France Services
- Les nuisances sonores
- La convention Territoire Educatif Rural
- Les consignes sécurité Plan d'eau
- Les travaux de la commune

PAGE 8 ➡
VIE PRATIQUE

- Calendrier des festivités
- Etat-Civil
- Contacts mairie



Edité par la mairie de Culoz-Béon

Tel 04 79 87 00 29

FEV-MARS 2024

Tirage 2000 exemplaires

- Impression : Imprimerie GONNET
- Directeur de la publication : F. ANDRE-MASSE
- Rédaction : mairie Culoz-Béon
- Photos : mairie Culoz-Béon/Pixabay
- Conception, réalisation : mairie Culoz-Béon

Ne pas jeter sur la voie publique

Édito

Chers concitoyennes, concitoyens,

Nous venons de voter le budget pour l'année 2024, c'est le fruit d'un travail important et rigoureux de la part des élus et de l'équipe comptable.

Le budget 2024 est marqué par l'harmonisation des taux d'imposition. En effet, à compter du 01/01/2024, la commune de Culoz-Béon dispose de son identité fiscale, ce qui entraine une convergence des taux de nos 2 communes historiques. Compte tenu de la proximité des taux et du faible impact sur le montant des taxes, le conseil municipal a décidé d'harmoniser ces taux dès 2024 et de n'appliquer aucune augmentation supplémentaire.

Le budget 2024 est construit dans un contexte d'inflation et d'incertitudes. Malgré cela, l'exercice de construction budgétaire a été réalisé avec quatre lignes directrices de bonne gestion : la poursuite des efforts de gestion, la maîtrise des dépenses, l'optimisation des recettes et le maintien d'une grande qualité dans les services rendus à la population.

Dégager une marge financière de fonctionnement est indispensable pour nos projets d'avenir. En effet, c'est cette marge également appelée « capacité d'autofinancement » qui permet de financer la remise en état et la construction d'équipements.

Notre commune dispose aujourd'hui d'une bonne santé financière. En conséquence, les investissements prévus au budget 2024 sont autofinancés, ce qui signifie qu'aucun emprunt n'est contracté.

L'année 2023 a permis la réalisation des travaux suivants (liste non exhaustive) : réfection du gymnase Jean Falconnier, création d'un pumptrack et d'une aire de jeux à la base de loisirs, ainsi que la création d'un city-stade et d'un terrain de basket 2 fois 3x3. Puis installation de plateaux surélevés à Béon.

En 2024, il est prévu notamment la finalisation des travaux de réfection du gymnase, le lancement des études pour la réhabilitation du centre-ville, mais aussi de nombreuses dépenses pour la valorisation de notre cadre de vie : la végétalisation de la cour d'école Milvendre, la modernisation des extérieurs du pôle enfance, la valorisation de la base de loisirs et l'installation d'un système de vidéo-protection pour la commune de Béon.

Nous espérons que chacun d'entre vous pourra profiter des services et des équipements développés dans notre commune.

Dans les pages suivantes, vous retrouvez le détail en dépenses et recettes du budget 2024 de Culoz-Béon.

L'Adjoint aux Finances
David TREBOZ



Actus / Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est un document d'utilité publique qui réglemente l'usage du sol dans les zones à risques et qui a pour objectifs de :

- Protéger les biens et les personnes
- Préserver les espaces naturels exposés
- Donner d'éventuelles prescriptions d'aménagement pour les projets

L'éboulement de masse (plus de 1 000 m³) survenu sur la commune de Culoz le 8 mars 2017 avait conduit à l'évacuation de 88 habitations.

C'est la raison pour laquelle, le Préfet de l'Ain a prescrit la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de Culoz en 2021 en étendant son périmètre d'étude à la commune de Béon.

Sur la base de l'étude conduite par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) dont l'objectif a été d'actualiser la connaissance de ces phénomènes sur le territoire de Culoz-Béon, la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ain a mené l'élaboration du nouveau PPRN qui sera un PPR « multirisques » c'est-à-dire qu'il concernera les chutes de blocs rocheux mais aussi les risques de crues et d'inondations.

Ce document a été élaboré avec les contributions des élus et des techniciens de la commune et de la Communauté de communes Bugey Sud (service GEMAPI et Urbanisme notamment).

Une phase de concertation a eu lieu du 22 février au 24 avril 2024. L'ensemble des documents de travail ainsi qu'un registre avaient été mis à la disposition du public en mairie.

Une réunion publique de présentation du PPRN se tiendra à la salle des fêtes de Culoz le 8 juillet 2024 à 18 heures. S'ensuivra une enquête publique qui déroulera sur un mois entre septembre et octobre prochain. Le nouveau PPRN sera opposable aux tiers en fin d'année.

Fermeture parking avenue de la Gare

Depuis le 6 mai, le parking de la carrière avenue de la Gare est complètement fermé.

En effet, il existe un risque important de chute de blocs rocheux.

Dans l'attente de solutions alternatives (colonnes aériennes) les conteneurs enterrés restent accessibles en stationnant momentanément devant les barrières.

Un parking provisoire est mis en place de l'autre côté de la rue.

La commune étudie actuellement la réalisation de travaux de sécurisation de la montagne.

Plan de prévention des risques naturels
Inondation du Rhône et du Séran,
chute de blocs et effondrement rocheux

Commune de Culoz - Béon

Réunion publique

Lundi 8 juillet 2024
à 18h00
salle de fêtes de Culoz

- Prévention des risques naturels
- Méthode de cartographie de l'aléa rocheux
- Méthode d'élaboration du PPRN
- Échanges avec le public

PRÉFÈTE DE L'AIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayeur - CS 90410 - 01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 62 37 - Fax : 04 74 45 24 48 - Mail : ddt-sur-pr@ain.gouv.fr



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget primitif a été discuté lors de la commission Finances du 2 avril 2024, puis présenté et soumis au vote du conseil municipal du 9 avril 2024.

Lors de ce conseil municipal, le budget 2024 a été approuvé. Il se compose comme suit :



Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il a été construit avec des hypothèses prudentes et avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public
- et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

Le budget primitif intègre des produits de la fiscalité. A ce titre, le conseil municipal a délibéré sur les taux du Foncier Bâti (FB) et du Foncier non Bâti (FNB)

Taux 2024

La personnalité fiscale de Culoz-Béon est effective à compter du 01/01/2024.

Le conseil municipal du 9 avril 2024 a approuvé une harmonisation dès 2024 des taux des 2 communes historiques, Culoz et Béon. Le calcul s'effectue au prorata des bases locatives de chacune des communes

Les taux sont les suivants :

	Béon	Culoz	Culoz Béon
	Taux 2023	Taux 2023	Taux 2024
Foncier Bâti	27,11%	24,64%	24,90%
Foncier Non Bâti	45,09%	48,49%	47,94%
Habitation Rés. Secondaires	10,41%	8,41%	8,96%



Budget Fonctionnement

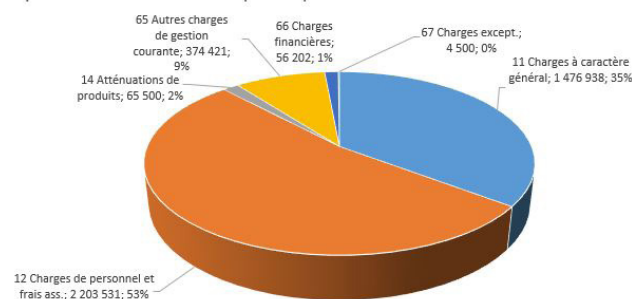
La section de fonctionnement retrace les opérations courantes, celles qui reviennent chaque année.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des salaires et charges de personnel des employés de la commune, des prestations de services extérieurs, des consommations d'énergies, des intérêts d'emprunts, des subventions aux associations...

Pour les recettes, il s'agit du produit des impôts locaux, mais également des transferts en provenance des autres collectivités locales (notamment Bugey Sud) ou de l'Etat. Les produits de facturation des prestations de services sont aussi comprises en recettes

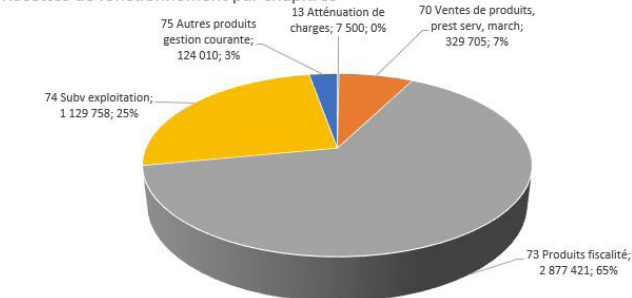
Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitres



Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitres





Budget d'Investissement

La section d'investissement comprend :
En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses de travaux et d'équipements de la commune.
En recettes : les dotations et subventions d'investissements.

La section d'investissement retrace en dépenses, les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité, travaux et achats d'équipements.

Le budget 2024 de Culoz-Béon comprend un programme d'investissement important. Celui-ci a été travaillé par les différentes commissions du conseil municipal afin de répondre aux besoins de la population et aux enjeux économiques et environnementaux.

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Budget
20/21	Travaux/Equipements	1 958 812
16	Emprunt	175 900
26	Participations	20 000
		2 154 712

Recettes :

Chapitre	Libellé	Budget
10	Dotations	156 000
13	Subv. d'investissement	131 800
	Recettes de l'année	287 800
	Excédent antérieur	885 465
		1 173 265

Le détail par opération d'investissement est le suivant :

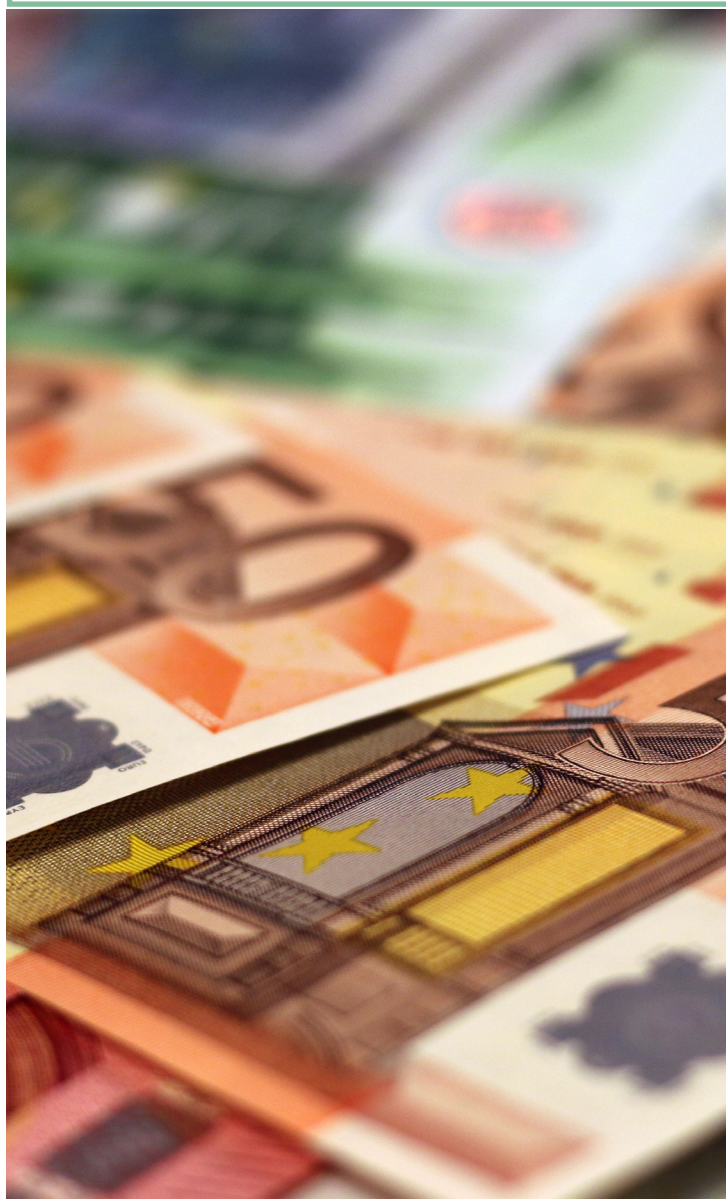
Chapitre	Libellé	Budget
10	Ecoles	100 500
11	Urbanisme	147 710
12	Services Techniques	94 160
13	Mairie	165 200
14	Socio culturel	107 680
15	Immobilier divers	489 640
17	Salle des fêtes	10 000
18	Stade et gymnase	324 666
20	Centre ville	395 312
22	Voirie/espace public	123 945
		1 958 812

Les lignes d'investissements les plus significatives sont les suivantes :

10 Ecoles : végétalisation cours école Milvendre : 51 K€
11 Urbanisme : OPAH Façades : 33 K€
13 Mairie : Aménagement étage Mairie : 150 K€
14 Socio culturel : Reprises extérieurs structure multi-accueil 80 K€
18 Gymnase : Fin des travaux : 166 K€
20 Etudes réhabilitation centre ville : 265 K€
22 Voirie/espace public : vidéo protection Béon 65 K€

Equilibre Général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 181 092	5 162 540
Section d'Investissement	2 154 712	1 173 264
	6 335 804	6 335 804



Vie locale / les défibrillateurs

Culoz :

Salle JEAN FALCONNIER (de novembre à mars) et
Accueil du camping (d'avril à octobre)
Gymnase Christophe LEMAITRE
Ecole primaire MILVENDRE
Ecole Maternelle de Culoz
Mairie de Culoz
Salle des fêtes LE PHAETON
Four de LANDAIZE
Four de CHÂTEL
Lotissement "les résidences du "COLOMBIER"

Béon :

Mairie de Béon
Salle Léon Ponnet
Four communal Place St Laurent

Se déplacer avec le transport à la demande

Les déplacements des habitants de Bugey Sud sont facilités avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans.
- Les personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire).
- Les bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie).
- Les demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.
- Les jeunes de 15/18 ans (nouveau à partir du 1er mars 2024).

COMMENT S'INSCRIRE POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

Inscription préalable auprès de la communauté de communes Bugey-Sud en remplissant le formulaire d'inscription et en fournissant les justificatifs nécessaires.

- Le Transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi, hors jours fériés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.
- La réservation est obligatoire a minima à la veille de la course souhaitée avant 12h en appelant le n° gratuit 04 8000 7000 (à partir du 1er mars 2024 : centrale de réservation « Allo la Région vous transporte » - taper 1 pour sélectionner le TAD ; puis taper 01 pour sélectionner le département de l'Ain).

TARIFS DU TRANSPORT A LA DEMANDE EN PORTE A PORTE

Le tarif est déterminé selon le kilométrage, pour un trajet aller :

- Trajet de 0 à 10 km : 3 €
- Trajet de plus de 11 km : 5 €
- Une réduction de 50 % sera accordée aux personnes justifiant d'un quotient familial inférieur à 760.

La prise en charge se fait sur le domaine public, à proximité immédiate du domicile pour tous les usagers.

Liste des points de dépôt pour CULOZ - BEON :

Gare de Culoz / Place de la Mairie / Poste / Rue des
Ecoles / Carrefour / Intermarché

Maison France Services

Depuis le 1er juin, une antenne de la Maison France Services a ouvert ses portes sur la commune de Culoz-Béon le **mercredi de 9h à 12h**.

Les permanences se font uniquement sur rendez-vous au 04 57 29 81 50 ou mfs@ccbugeysud.com.



Premier envol de la montgolfière

Le samedi 11 mai, Sylvain Moiseron, gérant de la société Parapente-Hélico-Service, a organisé un vol en montgolfière au départ de la Maison Poncet. Six passagers ont pu participer à cette expérience qui les a conduit jusqu'à Ceyzérieu pour un vol d'une heure trente à près de 1200 mètres d'altitude. Suite au succès rencontré lors de cette manifestation, d'autres vols en montgolfière seront proposés prochainement.



Nuisance sonore



Choisir le bon MOMENT
C'est moins DERANGANT !

STOP aux nuisances SONORES !

Alors respectons les horaires

RAPPEL : BRUIT DE VOISINAGE

La tonte de pelouse et d'une manière générale, l'utilisation de matériel bruyant de jardinage ou de bricolage (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, etc) doivent respecter des horaires précis.

DU LUNDI AU VENDREDI	8 HEURES à 19 HEURES
LE SAMEDI	9 HEURES à 12 HEURES ET DE 15 HEURES à 19 HEURES
LE DIMANCHE ET LES JOURS FERIES	9 HEURES à 12 HEURES

Les travaux sur la commune

La commune de Culoz-Béon a lancé un certain nombre d'opérations cette année. Certaines verront le jour en 2024, d'autres un peu plus tard.

-Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-ville de Culoz (démolition du ténement bâti, esquisse d'implantation d'un nouveau bâtiment comportant une douzaine de logements ainsi que deux cellules commerciales et aménagement des espaces publics),

-Lancement de l'étude d'aménagement de la base de loisirs de Culoz,
-Extension du réseau d'éclairage public à Culoz et à Béon.

-En matière de voirie :

oRéfection de la rue du Péage (tronçon entre la rue de la Plaine et la voie ferrée),
oRéfection de la rue du Vieux Château à Béon et reprise en enrobé de l'espace situé devant les CSE de la rue de l'Arbre d'Or.

-En matière d'assainissement :

oRaccordement du réseau d'eaux usées de Chatel à la station d'épuration de Culoz en passant par Landaize (création d'un réseau de refoulement pneumatique, modernisation du réseau d'assainissement de Landaize par la création d'un réseau séparatif),
oModernisation du réseau d'assainissement de la rue Claudius Richard (création d'un réseau séparatif).

Consignes de sécurité à respecter au plan d'eau

La base de loisirs de Culoz-Béon est prête à vous accueillir cet été.

La commune de Culoz-Béon travaille à l'aménagement de la base de loisirs et vous pourrez déjà profiter d'un grand nombre de choses cet été.

Le plan d'eau sera surveillé du 1 juillet au 31 août au horaires suivant :

- du mardi au vendredi de 14h à 19h
- le samedi et le dimanche de 10h30 à 12h et de 13h à 19h

Deux surveillants de baignade seront présent pendant les horaires d'ouverture du poste de secours. En dehors de ces horaires la baignade n'est pas surveillée. Pour rappel il est interdit de plonger dans le plan d'eau et les vélos sont autorisés uniquement sur les parties goudronnées et le parcours de santé.

Vous pourrez aussi profiter du Pump Track qui remporte un franc succès depuis sa mise en place. Le port du casque est obligatoire sur cet équipement.

Pour les enfants vous trouverez une aire de jeu ombragée avec toboggans, balançoires etc... Pour les sportifs un plateau multisport a été aménagé avec 2 terrains de basket 3/3 et un city stade.

Convention Territoire Educatif Rural

L'École rurale se caractérise par une bonne performance scolaire des élèves, au moins jusqu'à la fin du collège. Pourtant leur ambition scolaire et d'orientation est plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain.

Les écarts observés s'expliquent notamment par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuite d'études ou d'emplois qui rendent plus difficiles l'accès à l'information sur l'orientation. Cela tend à décourager les ambitions scolaires et professionnelles des élèves ruraux.

Le programme Territoires éducatifs ruraux vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Chaque Territoire éducatif rural repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de ses écoles de rattachement. Le périmètre géographique des Territoires éducatifs ruraux est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie.

C'est pourquoi le jeudi 2 Mai, Pauline Godet, présidente de la Communauté de Communes Bugey Sud a reçu à l'Actipole de Virignin Chantal Mauchet, Préfète de l'Ain, Marilyne Remer, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale , ainsi que les élus du Département et des Communes concernées par ce dispositif.

Cette visite a permis la signature de la convention relative au projet de TER « Au pied du Grand Colombier » entre le Principal du Collège Henri Dunant, M. Rouquette, Isabelle Morlotti, maire-adjointe aux Affaires Scolaires de Culoz-Béon, et également les communes de Ceyzerieu et Flaxieu, en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), le Département et l'Education Nationale.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans. Le premier Comité de Pilotage se tiendra le 18 juin pour un démarrage du projet à la rentrée, permettant ainsi aux élèves de se voir offrir un maximum d'opportunités par l'octroi d'une subvention annuelle, l'implication des Associations et Entreprises locales, des acteurs du Sport, des familles et le déploiement d'actions adaptées à la ruralité et ses spécificités.



Calendrier des festivités (juillet - août)

- 1er juillet 2024 : Exposition Loisirs Culture Salle le Phaëton
- 7 juillet 2024 : Grimpée du colombier
- 8 juillet 2024 : Réunion publique PPRN Salle le Phaëton
- 10 juillet 2024 : Départ TVO
- 12 au 14 juillet 2024 : VOGUE base de loisirs
- 13 juillet 2024 : Feu d'artifice base de loisirs
- 17 juillet 2024 : C'est qu'1 Jeu Salle le Phaëton
- 20 juillet 2024 : La France en courant - Marché des créateurs espace Jean-Louis Falconnier
- 27 juillet 2024 : Landaize en fête
- 28 juillet 2024 : Grand prix de la ville Pétanque
- 12 au 18 août 2024 : Musique en Bugey Salle le Phaëton
- 31 août 2024 : Portes ouvertes ASA

Contacts mairie

Mairie Culoz-Béon	Espace enfance
46 rue de la mairie	Allée du Parc
04 79 87 00 29	04 79 87 76 79
mairie@culoz-beon.fr	espace-loisirs@culoz-beon.fr
lun au vend 9h 12h	Médiathèque
mar jeud 14h 17h30	38 av Antonin Poncet
	04 79 87 06 98
Mairie déléguée Béon	mediatheque@culoz-beon.fr
2 rue du Clusy	
04 79 87 04 33	
lun jeud 9h 12h 14h 18h	
Espace petite enfance du Colombier	
Allée du Parc	
04 79 87 79 03	
multiaccueil@culoz-beon.fr	

Etat-Civil (avril-juin 2024)

> Mariage

Stéphane Raphaël CIVARIO - Milena DI PAOLO le 18 mai 2024

Frédéric BOUVERAT - Alexandra MOREL le 8 juin 2024

> Décès

Simone Clémence ZELLER (épouse MICHAILLE) le 20 avril 2024

Colette Andrée POLI (épouse MONET) le 19 mai 2024

Yvette Renée MEOLA (épouse FOURNIER) le 27 mai 2024

> Naissances

Elina VEUILLET le 3 avril 2024

Layel DEROUCHE le 13 avril 2024

Jenna LAMKADAM le 23 avril 2024

Nelson Haller SAKI le 26 avril 2024

Nantenin Leila TRAORE le 8 mai 2024

S'informez

l'liwap

Téléchargez l'application lliwap gratuitement et recevez sur votre smartphone toute l'actualité de la commune et des alentours !

Site internet

www.culoz-beon.fr

est le site officiel de la mairie. Il vous sera utile afin de connaître les dernières actualités, et tous renseignements utiles

Facebook !

Venez rejoindre les abonnés de la page officielle de la mairie sur facebook. Vous serez informé régulièrement sur ce qui se passe sur la commune !

Panneaux

2 panneaux, un à Culoz et un à Béon... Très utiles pour diverses informations